



Recuperer son acompte chez une entreprise en faillite

Par **luigicara**, le **27/02/2010** à **00:11**

Bonjour,

je renove ma maison , or j ai fais appel a une entreprise XXX a colmar pour l installation du chauffage 8500 euros

or ils sont venus trois fois installer quelques tubes pe et deux nourices ... ils m ils m ont demandé 2500 euros et la plus rien ... c etait au mois de decembre

j ai appris depuis peu qu ils ont déposés le bilan ...

or ma question est :

que doisje faire pour recuperer cet argent ?vers qui dois je me diriger pour faire valoir mes droits ?

je suis vraiment perdu ...

merci